

# Internet et la liberté d'information

La liberté d'expression caractérise très tôt le Web où tous peuvent désormais s'exprimer. Or, cet espace de prime abord hors de contrôle effraie les régimes autoritaires qui n'ont de cesse de vouloir l'interdire, en contrôler l'accès et le mettre au pas. Dans ces régimes mêmes, les opposants persécutés font encore entendre leur voix sur le Web. Ils deviennent ainsi des cyberdissidents.

## 1 Google en Chine

D'après les documents internes consultés par The Intercept, Google travaille à réintroduire en Chine son moteur de recherche, dans une version conforme aux canons d'un Web chinois en coupe réglée, en développant une application pour les smartphones équipés du système d'exploitation Android. L'appli « identifiera et filtrera automatiquement les sites bloqués » par le tentaculaire dispositif de censure d'Internet (la fameuse « grande muraille électronique » mise en place à partir de 1998), de la BBC britannique à Wikipédia. Elle « établira aussi une "liste noire de requêtes sensibles", de sorte qu'aucun "résultat n'apparaîtra" lorsque les utilisateurs entreront certains mots ou certaines phrases », poursuit le site d'information.

En 2006 déjà, Google avait lancé une version censurée de son moteur de recherche à destination des Chinois. Mais l'entreprise y avait mis fin quatre ans plus tard, dénonçant alors aussi bien des piratages, opérés depuis la Chine, de « dizaines » de comptes Gmail de militants des droits humains, que « les tentatives de limiter encore plus la liberté d'expression sur le Web ». Or ces derniers temps, les relations entre le régime et le géant du Net se sont manifestement détendues. À la même période, Google annonçait l'ouverture à Pékin d'un centre de recherche en intelligence artificielle. Courant juin, l'entreprise a indiqué investir 550 millions de dollars (475 millions d'euros) dans le numéro 2 chinois du commerce en ligne, JD.com.

D'après A. Guiton, « En Chine, le jeu dangereux de Google avec la censure », *Libération*, 5 août 2018.

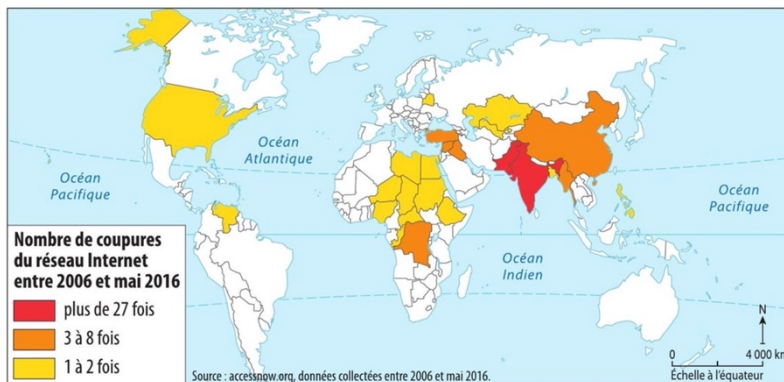
## 3 La Russie et le contrôle d'Internet

La loi, diffusée sur le site juridique Internet pravo.ru, s'adresse autant aux personnes physiques qu'aux entités morales et concernera aussi les usagers des réseaux sociaux. Ceux qui n'accepteront pas de démentir une information jugée fautive par un tribunal s'exposeront à des condamnations allant d'une amende de 50 000 roubles (630 €) à un an de détention. Depuis plusieurs années, les militants d'opposition dénoncent en Russie une volonté du Kremlin de museler les réseaux sociaux, l'un des derniers espaces où les critiques des autorités ne faisaient jusqu'alors pas l'objet d'une sévère répression.

Cette année, deux arrestations pour des propos tenus sur Internet illustrent cette volonté de contrôler l'activité du

Web en Russie. La première concerne la blogueuse Maria Motuznaya. Elle avait posté des images tournant en dérision l'orthodoxie, ce qui lui a valu d'être inculpée pour insulte envers la religion et incitation à la haine. La seconde, deux adolescentes qui avaient eu une conversation politique sur la messagerie cryptée Telegram, elles ont été arrêtées pour « extrémisme ». Avec cette loi sur les « fausses nouvelles », le pouvoir dispose d'un instrument juridique supplémentaire pour attaquer l'opposition. « Cette nouvelle loi vise sans doute Alexeï Navalny et ses publications sur la corruption au plus haut niveau du pouvoir », estime l'avocate de l'ONG Agora, Irina Khrounova.

D'après « En Russie, un projet de loi renforce le contrôle de l'expression sur Internet », *La Croix* et AFP, 19 septembre 2018.



## 4 Supprimer Internet, un outil politique

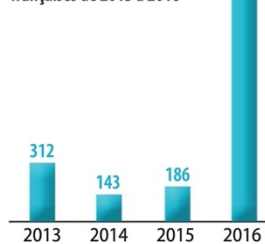
Entre 2006 et mai 2016, Internet a été coupé 92 fois par 25 gouvernements différents.



## 2 La censure de l'information en Chine vue par Plantu

Dessin de Plantu, *L'Express*, 26 janvier 2004.

Nombre de demandes de retrait de contenus sur Twitter par les autorités françaises de 2013 à 2016



Nombre de contenus bloqués sur Facebook en 2015 à la suite de requêtes gouvernementales

1	France	37 990
2	Inde	30 126
3	Turquie	6 574
4	Allemagne	554
5	Israël	431
6	Autriche	401
7	Royaume-Uni	105
8	Russie	84
9	Brésil	41
	Aures pays	89

Source : Facebook et Statista, 2015.

## 5 Une censure ciblée en France

La France a mis en place une politique de censure contre la diffusion de pornographie infantile et de contenu terroriste. Ainsi, un certain nombre de pages ont été bloquées sur Internet et sont devenues inaccessibles.

## 6 Le nombre de sites Web censurés par les autorités françaises a doublé en 2016

Les autorités françaises ont ordonné le blocage ou le déréférencement de plus de 2 700 sites Web en 2016. C'est ce qu'a annoncé, mardi 24 janvier, le ministre de l'Intérieur, Bruno Le Roux, à l'occasion du Forum international de la cybersécurité, qui se tient jusqu'à mercredi à Lille. Elles ont précisément réclamé le blocage de 834 sites et le déréférencement par les moteurs de recherche de 1 929 autres, afin de lutter contre « la pornographie infantile et le contenu terroriste ».

Ces chiffres ont plus que doublé par rapport aux précédents. Selon ceux dévoilés par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) en avril dernier, 1 167 sites avaient été concernés entre mars 2015 et février 2016. 312 étaient visés par une demande de blocage et 855 de déréférencement.

Depuis le décret d'application du 5 février 2015, l'autorité administrative peut ordonner le blocage, sans passer par un juge, des sites Internet « provoquant à des actes de terrorisme ou en faisant l'apologie ».

D'après « Le nombre de sites Web censurés par les autorités françaises a doublé en 2016 », *Le Monde* et AFP, 24 janvier 2017.

- 1) Quelles sont les mesures qu'impose la Chine au géant de l'Internet Google ? (doc. 1 et 2)
- 2) Comment la Russie tente-t-elle de renforcer son contrôle sur Internet ? Dans quels buts ? (doc. 3)
- 3) Pourquoi la France met-elle en place une politique de censure de sites Internet ? (doc. 5 et 6)